

COMITE TECHNIQUE NATIONAL
Organismes de services

**Synthèse des données de population et de
sinistralité du CTN 5**

Données 2018-2022 – France métropolitaine

Sommaire



Délimitation



La population des salariés



Les accidents du travail proprement dits



Les maladies professionnelles



Synthèse écrite

SALARIES

CNP

SINISTRALTE

ACCIDENTS DU
TRAVAIL

DELIMITATION

INDICATEURS

STATISTIQUES

ACCIDENTS DE
TRAJET

ACCIDENTS MORTELS

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION



CTN 5 : CODES RISQUES AT

Organisme de service

800 Mutualité Sociale Agricole

810 Crédit Agricole

820 Autres organismes professionnels

830 SICAE

Concernant le code risque « 820 Autres organismes professionnels », les principaux sous-codes identifiés sont les suivants : organisations professionnelles, organisations patronales, établissements secondaires techniques ou professionnels, et autres activités. On compte pas moins de 250 codes NAF pour ce code risque 820. En excluant les codes NAF des organisations professionnelles, patronales et établissements scolaires (lesquels regroupent 35% des heures de travaillées ou 50% des travailleurs trimestriels moyens), on retrouve une douzaine de code NAF qui vont totaliser 45% des heures travaillée et 35% des travailleurs trimestriels moyens (Activités des organisations professionnelles, Autres assurances, Aide à domicile, Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire, Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles, Action sociale sans hébergement, Activités des sociétés holding, Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, Programmation informatique, Autres activités de soutien aux entreprises, Gestion d'installations informatiques, Edition de logiciels applicatifs, Analyses, essais et inspections techniques).



Précision sur les codes risques retenus dans les slides

Les données générales de population et de sinistralité comprennent les salariés « de bureau ».

Les données sont généralement Alsace Moselle comprise, sauf mentions contraires.



SALARIES

CTN

SINISTRALITE

CHIFFRES

**ACCIDENTS DU
TRAVAIL**

AGRICULTURE

CLES

INDICATEURS

STATISTIQUES

**ACCIDENTS DE
TRAJET**

ACCIDENTS MORTELS

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

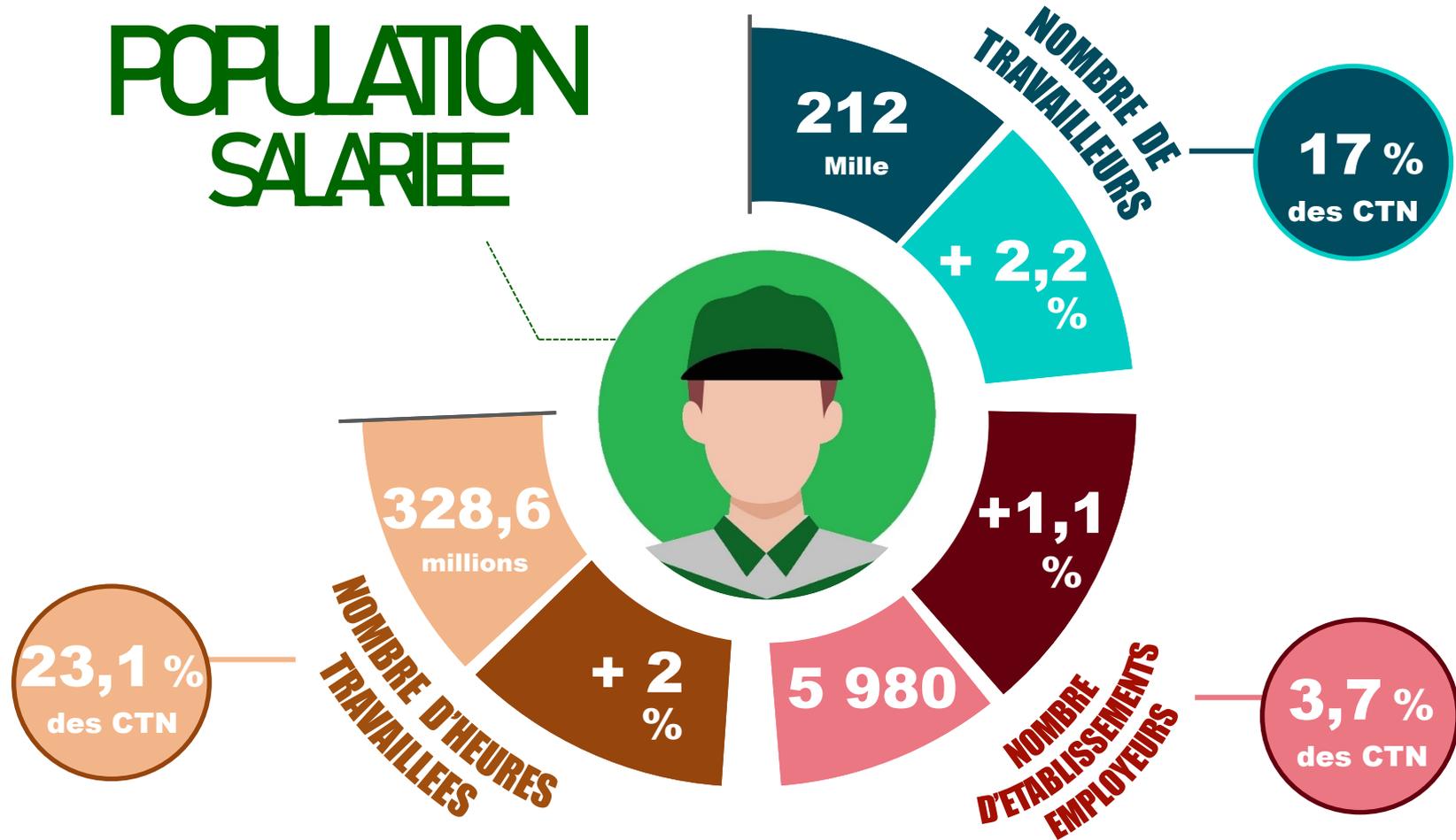
AGRICULTURE

POPULATION

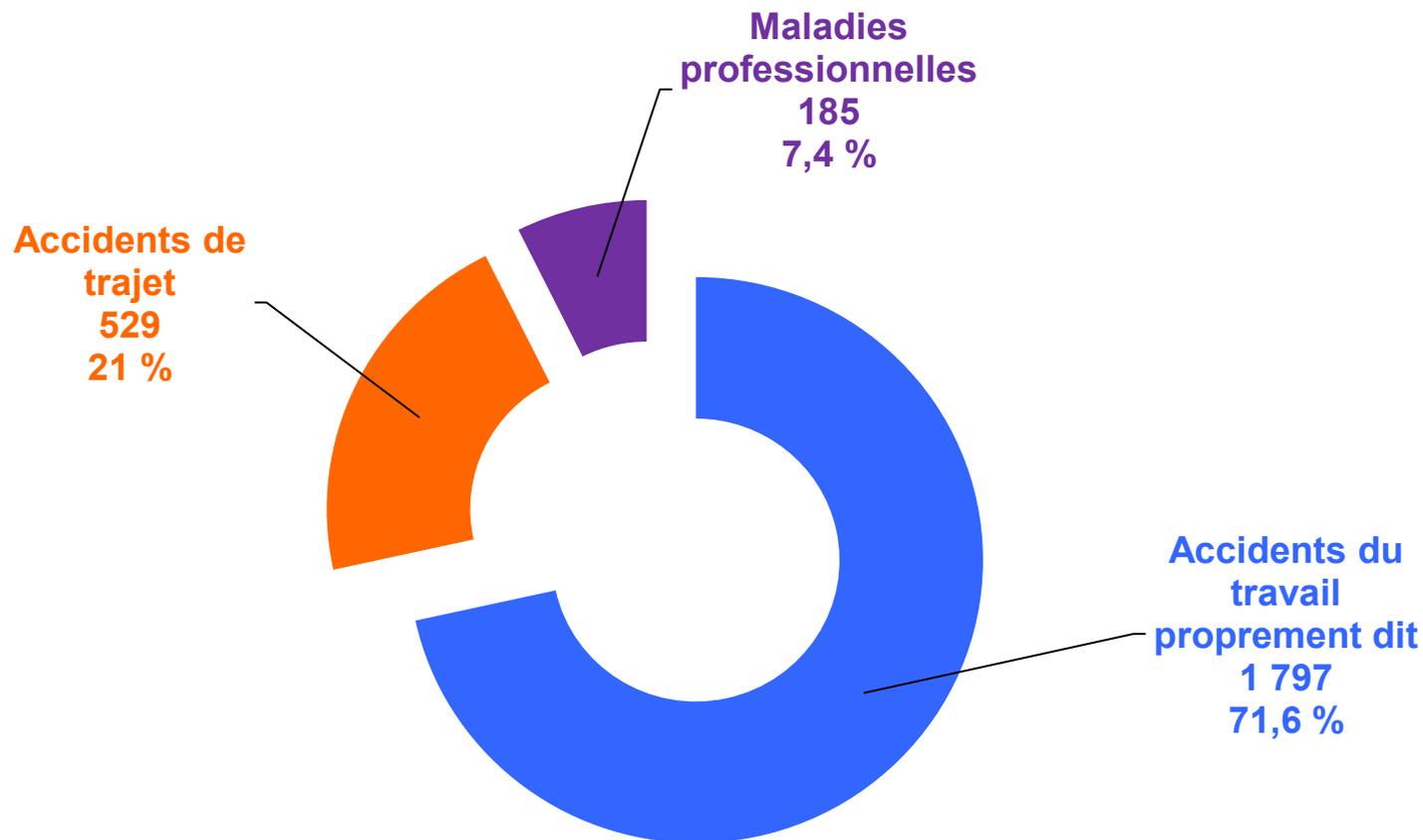


Chiffres clés 2022 et évolution 2019-2022 de la population des Salariés Agricoles du CTN 5

POPULATION SALARIEE



Répartition du nombre d'ATMP avec arrêt selon le type ATMP

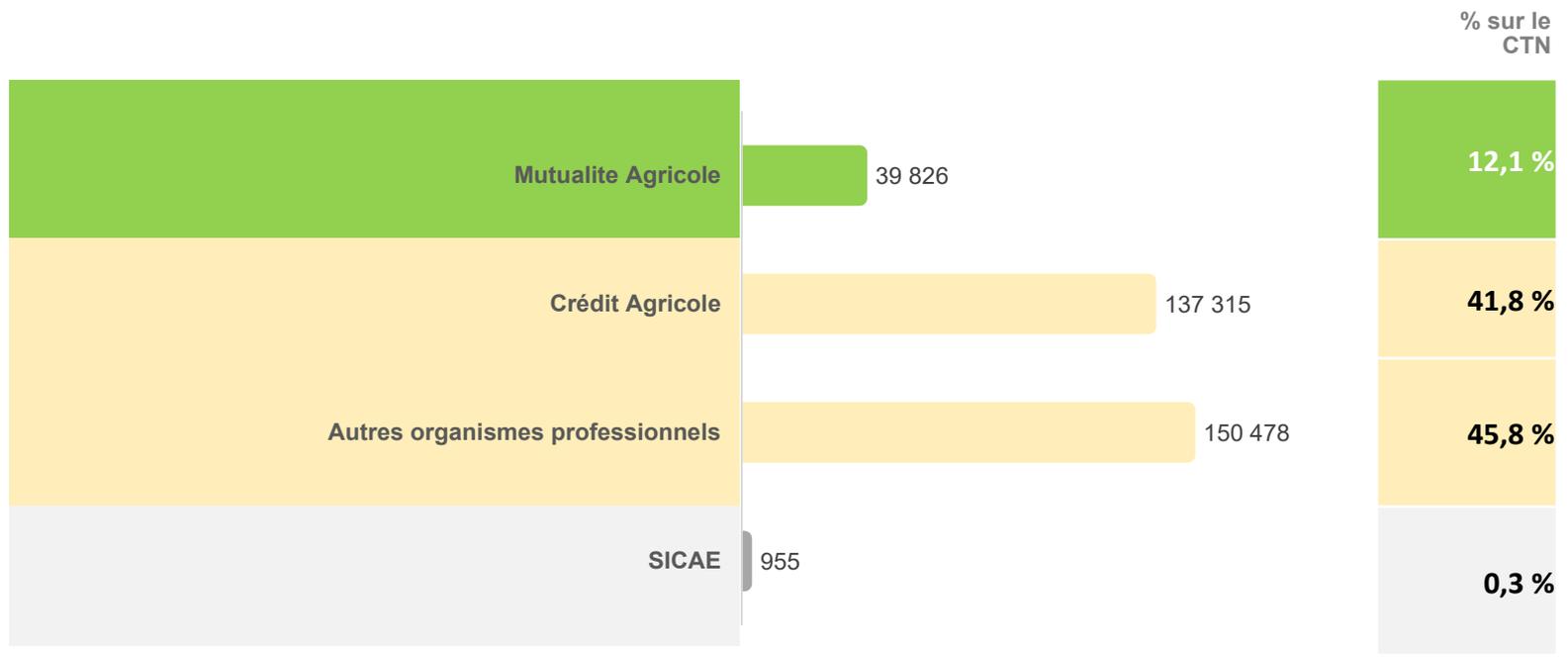


Total : 2 511 accidents et maladies professionnelles avec arrêt

Source : MSA



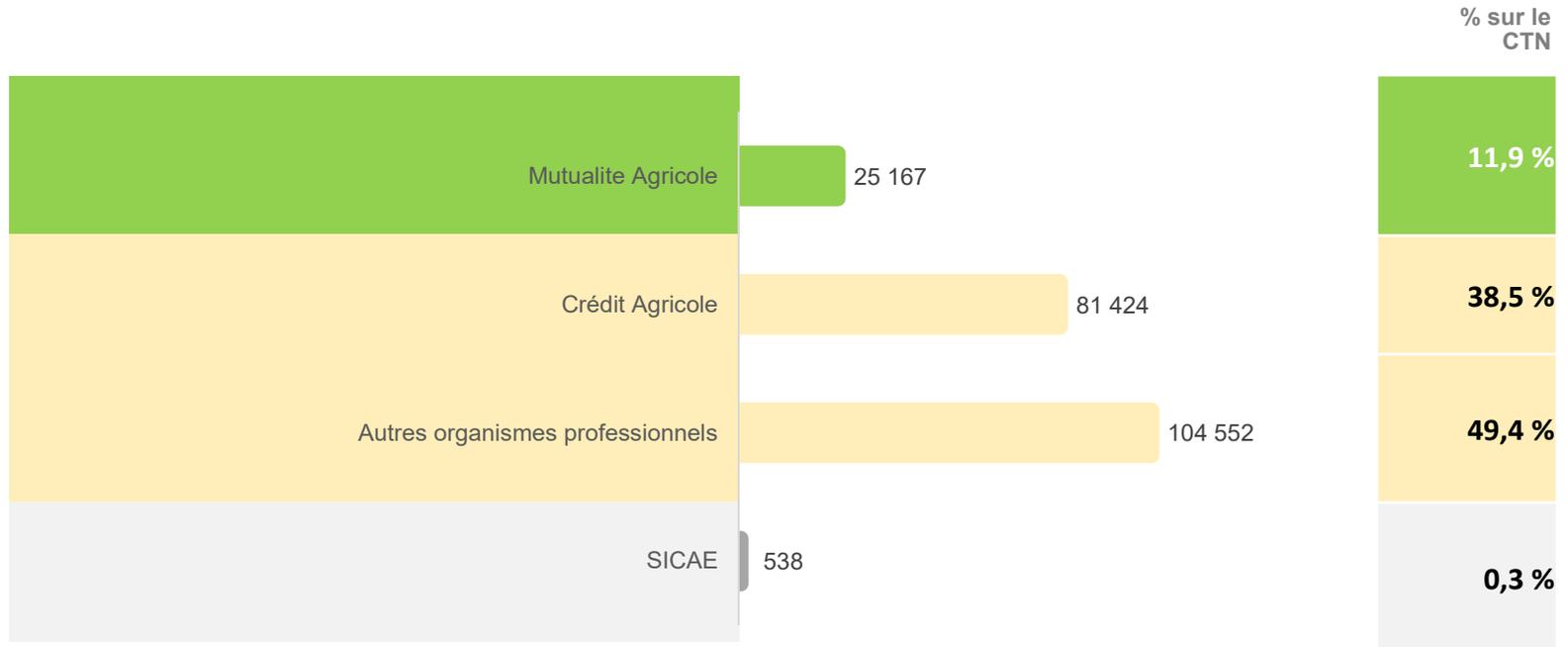
Heures travaillées par codes risques du CTN 5 en 2022



Source : MSA



Nombre de travailleurs trimestriels moyens du CTN 5 en 2022



Source : MSA



SALARIES

CTN

SINISTRALITE

CHIFFRES

ACCIDENTS
DU TRAVAIL

AGRICULTURE

CLES

INDICATEURS

STATISTIQUES

ACCIDENTS DE
TRAJET

ACCIDENTS MORTELS

MALADIES PROFESSIONNELLES

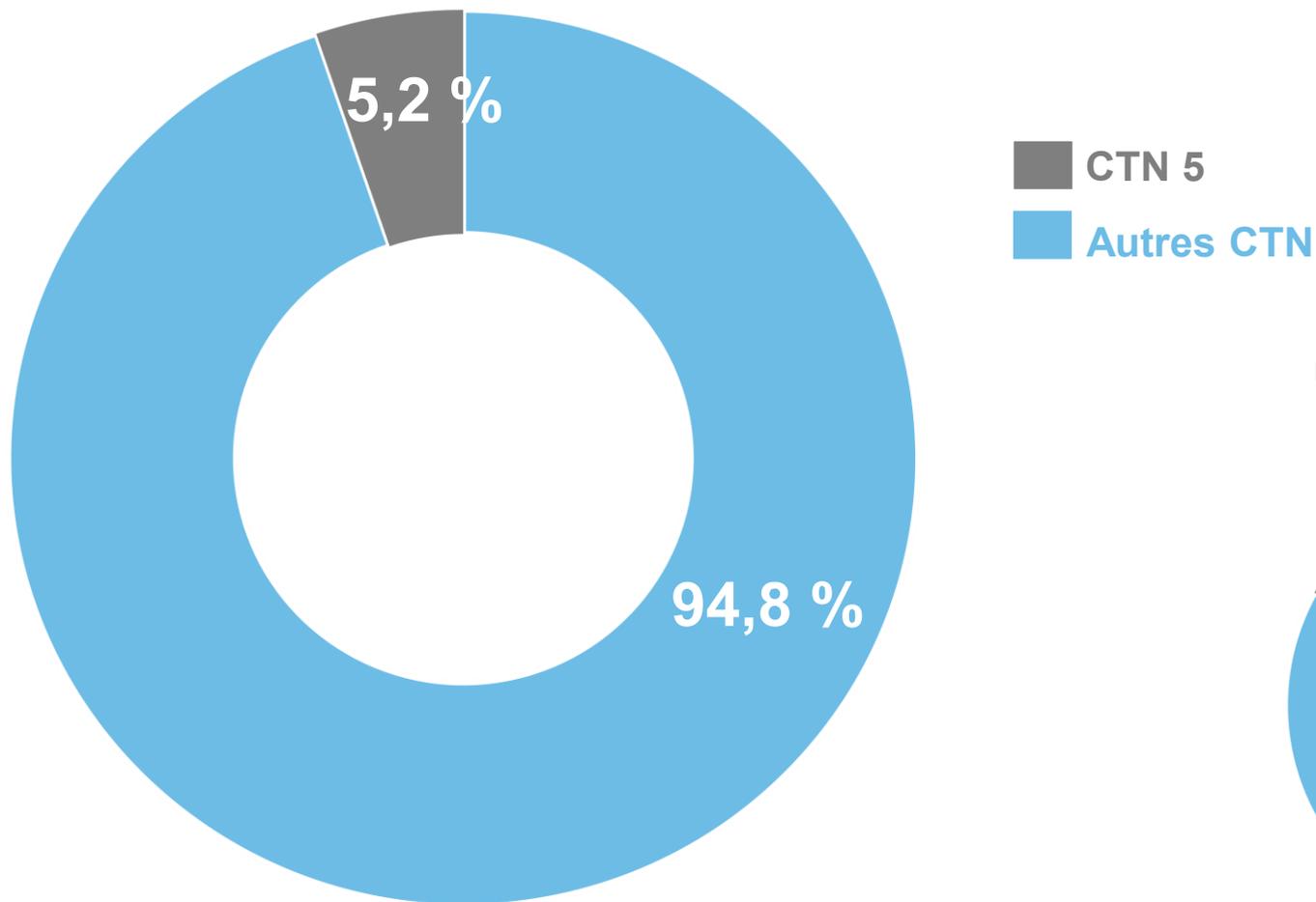
INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

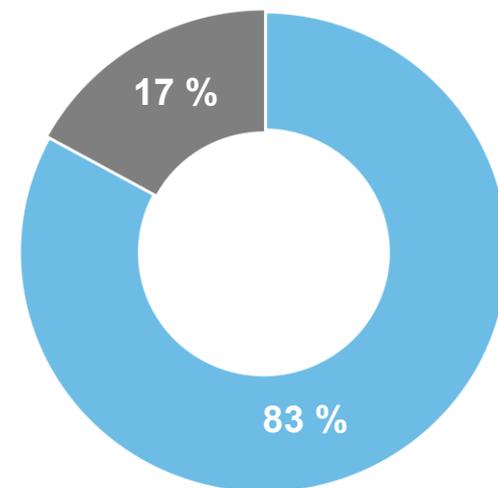
POPULATION



Représentation des accidents du travail proprement dit avec arrêt du CTN 5 en 2022



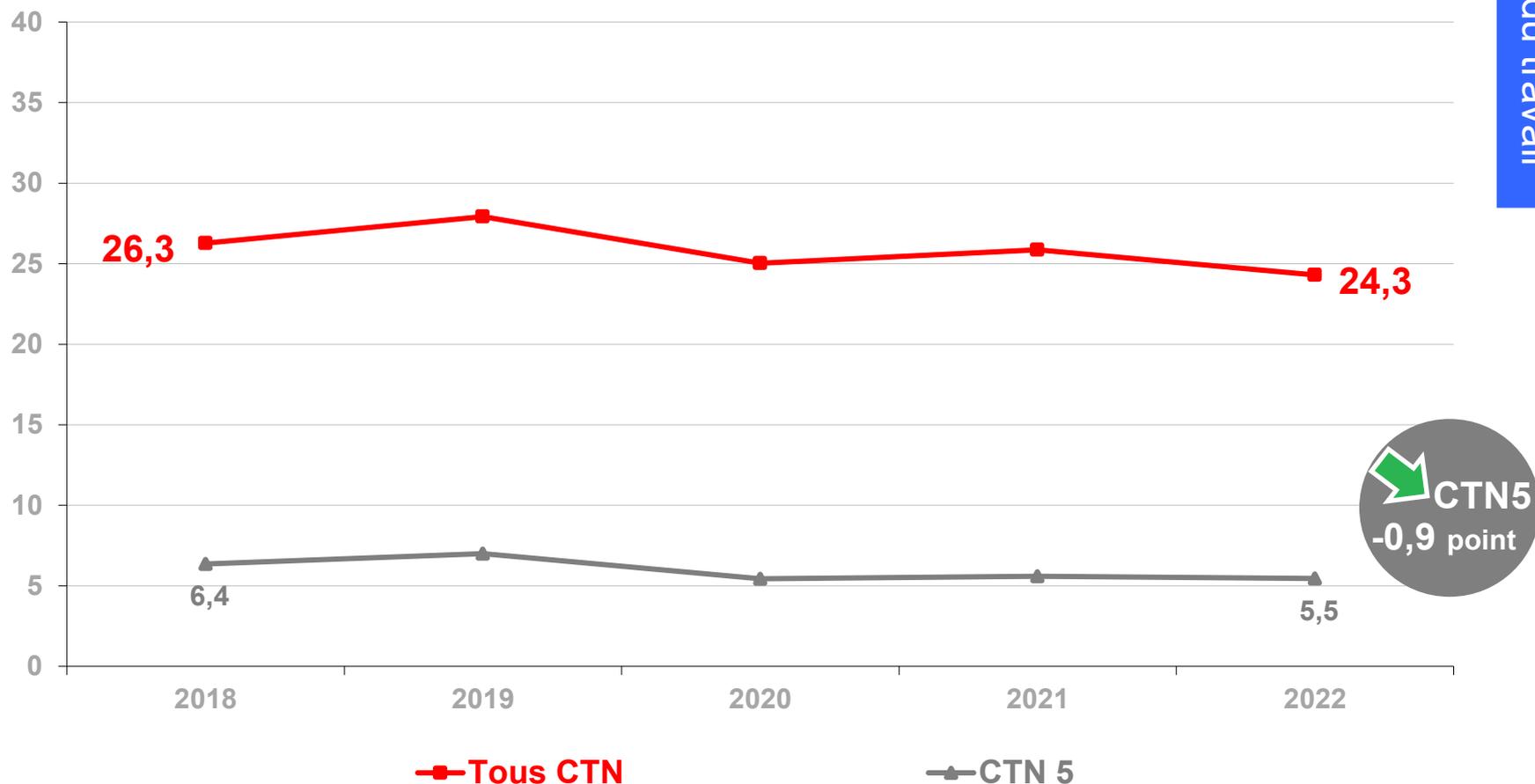
Rappel : pourcentage du nombre de travailleurs trimestriels moyens



Source : MSA



Taux de fréquence des accidents de travail proprement dit avec arrêt 2018-2022

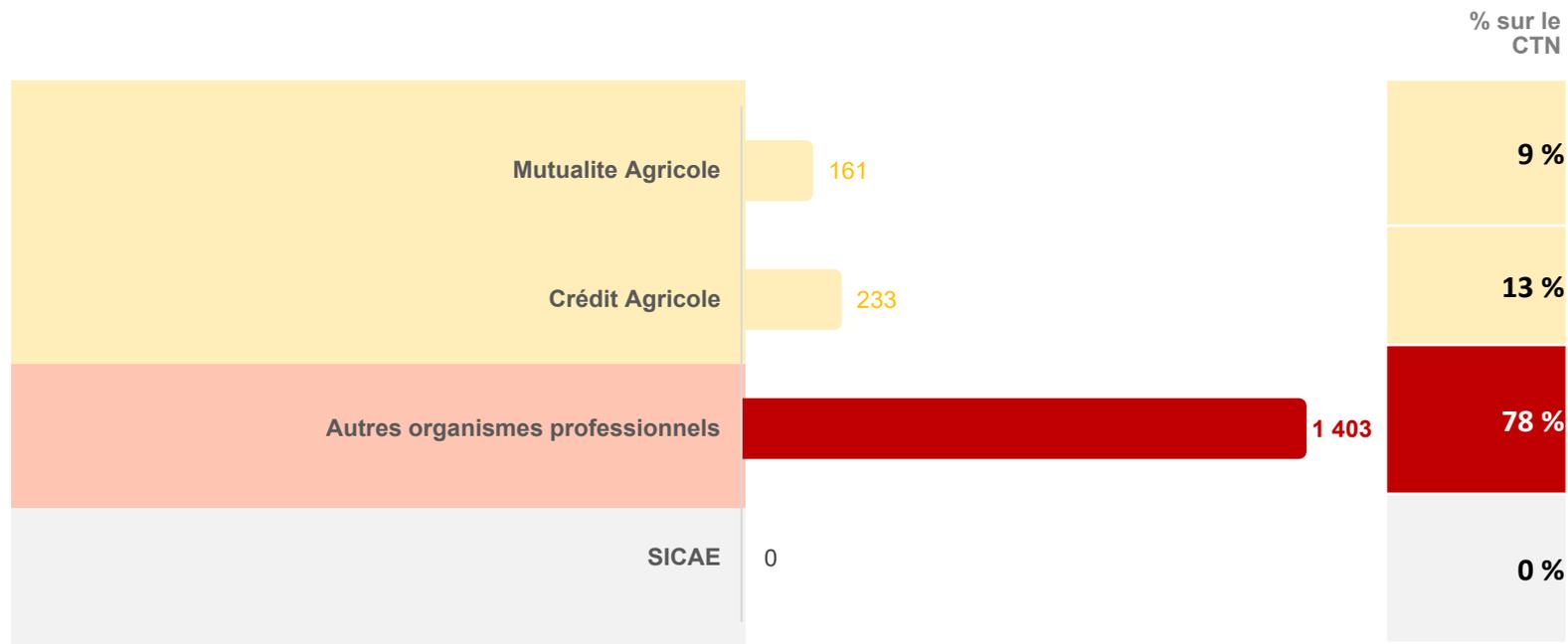


Unité : accidents avec arrêt par million d'heures travaillées

Source : MSA



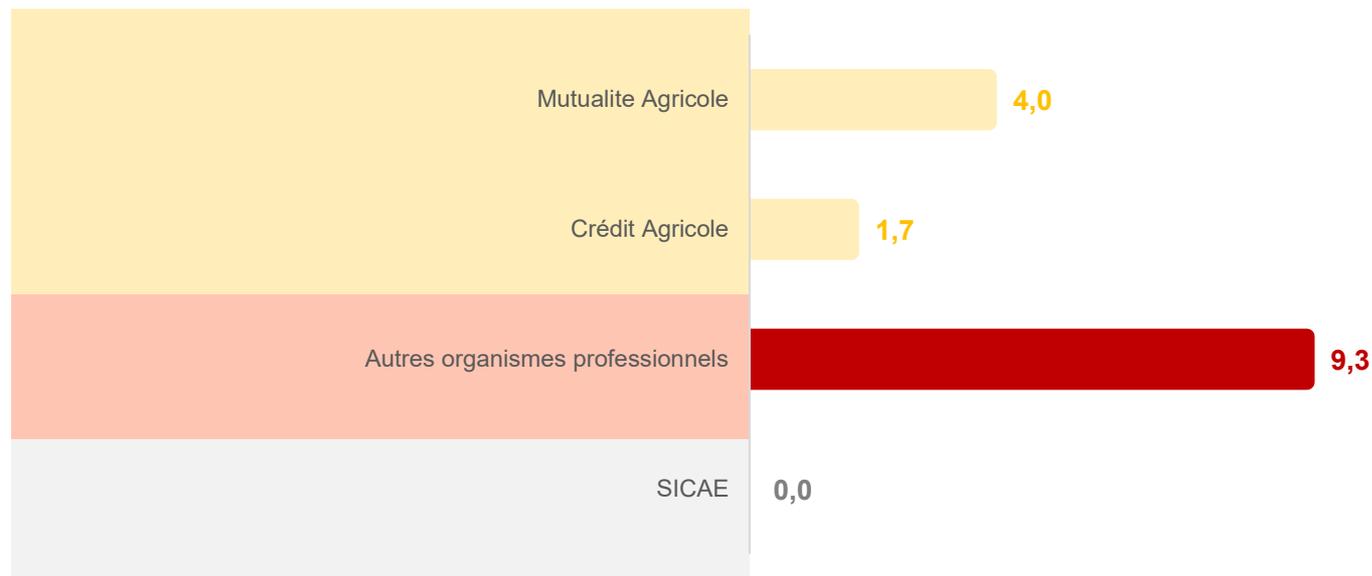
Dénombrement par codes risques du CTN 5 des accidents du travail proprement dit avec arrêt en 2022



Source : MSA



Taux de fréquence par codes risques du CTN 5 des accidents du travail proprement dit avec arrêt en 2022



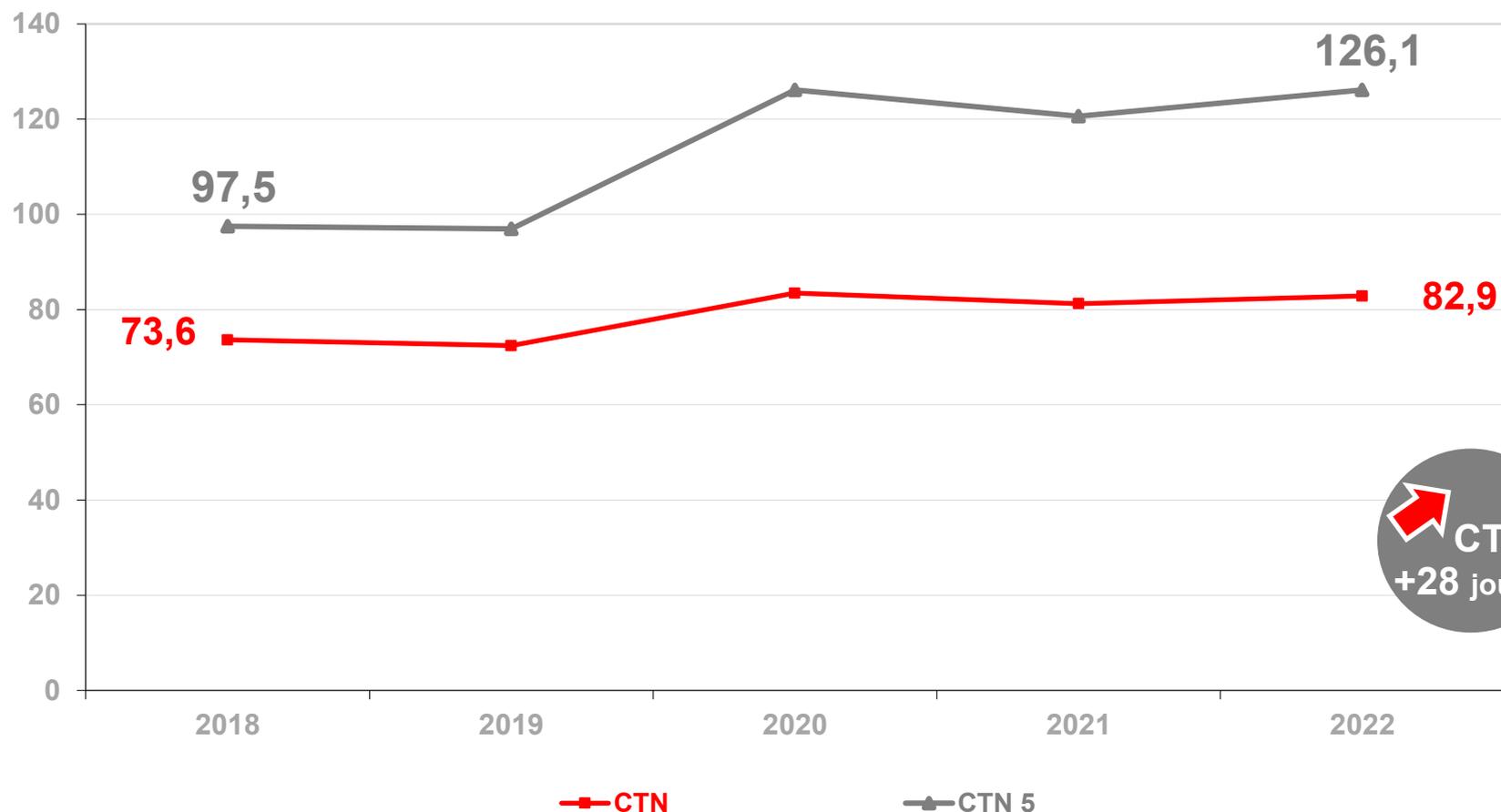
Rappel : taux de fréquence moyen du CTN

5,5

Source : MSA



Durée moyenne d'arrêt en jours des accidents du travail proprement dit avec arrêt 2018-2022 par CTN



CTN5
+28 jours

*Hors Alsace-Moselle

Source : MSA



SALARIES

CTN

SINISTRALTE

CHIFFRES

ACCIDENTS
DU TRAVAIL

AGRICULTURE

CLES

INDICATEURS

STATISTIQUES

GRAVES NON
MORTELS

ACCIDENTS MORTELS

MALADIES PROFESSIONNELLES

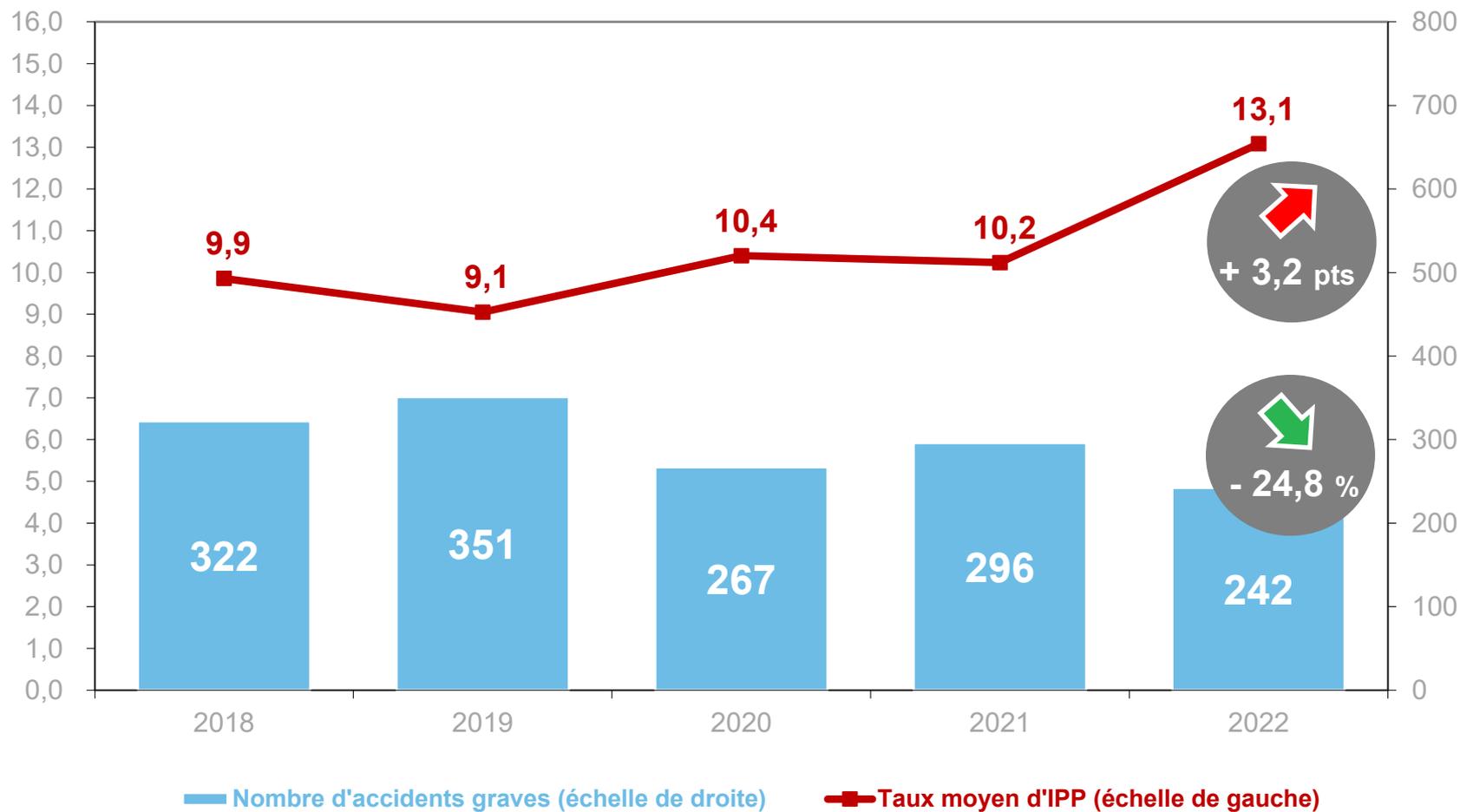
INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION



Taux moyen d'IPP et nombre d'accidents du travail proprement dit graves du CTN 5 entre 2018 et 2022



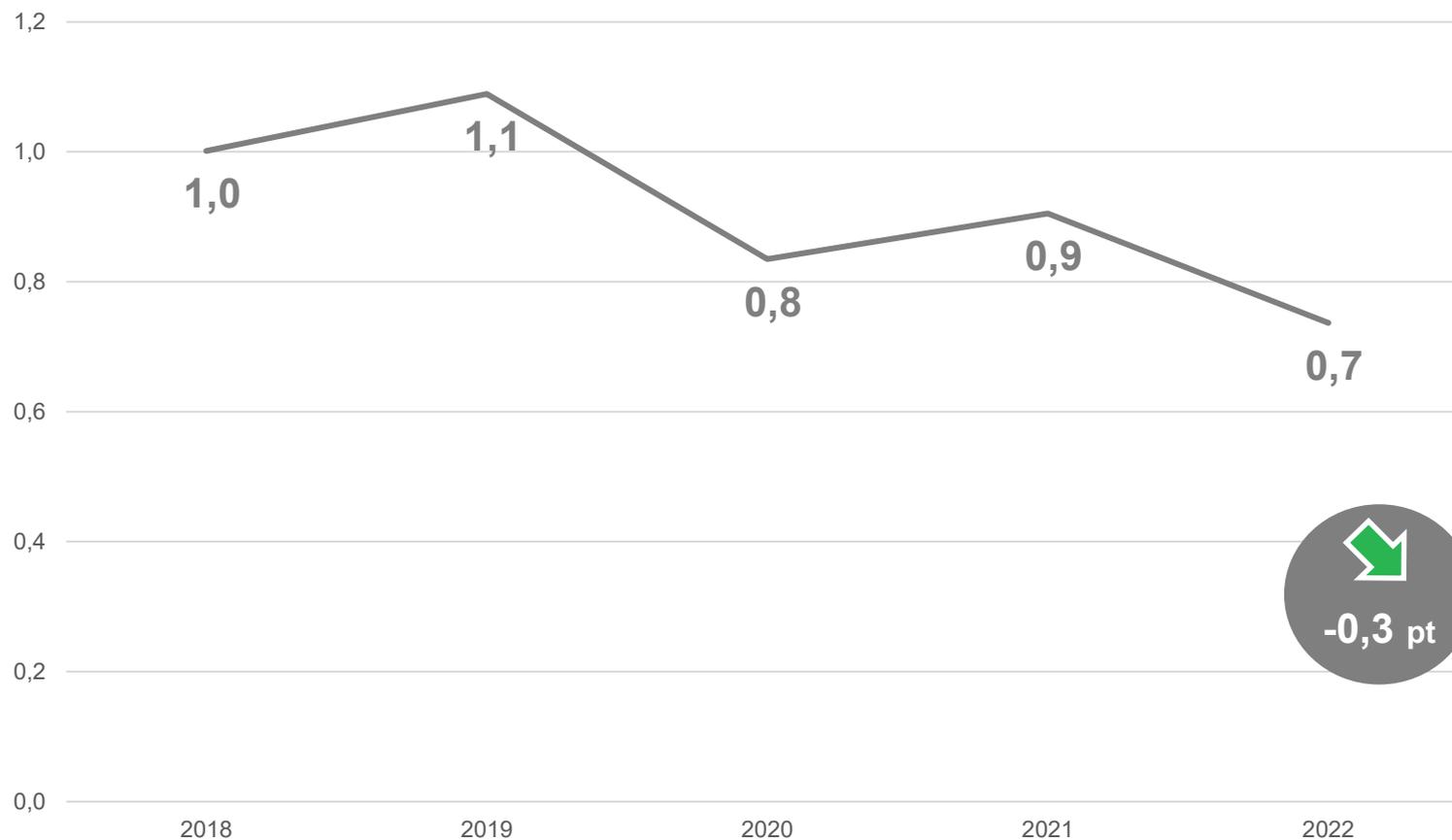
Source : MSA



Taux de fréquence des accidents du travail proprement dit graves du CTN 5 entre 2018 et 2022

Graves non mortels

Hors CAAA

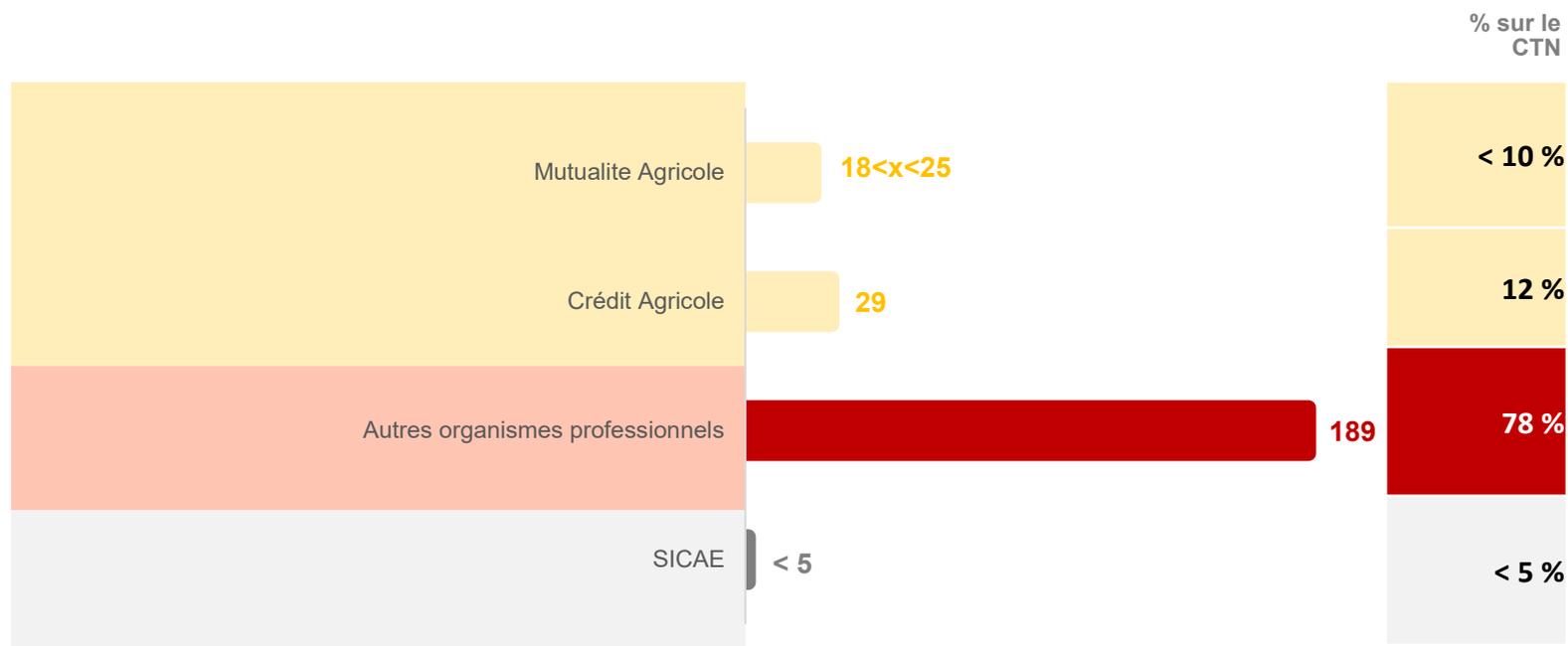


Unité : accidents graves non mortels par million d'heures travaillées

Source : MSA



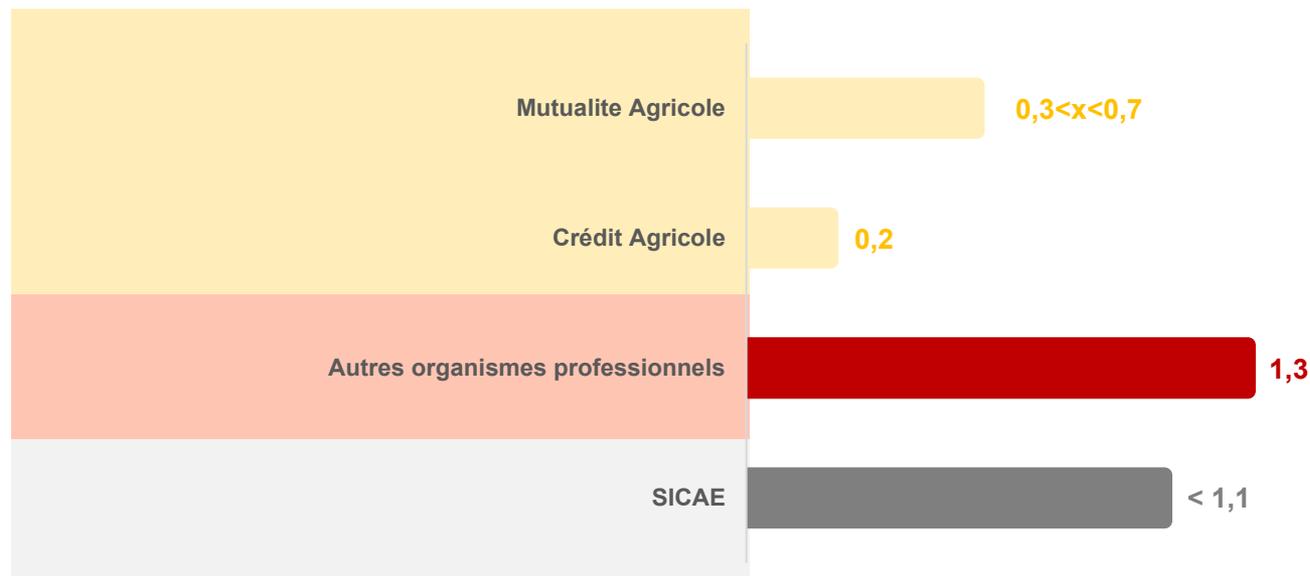
Dénombrement par codes risques du CTN 5 des accidents du travail proprement dit avec arrêt en 2022



Source : MSA



Taux de fréquence par codes risques du CTN 5 des accidents du travail proprement dit avec arrêt en 2022



Rappel : taux de fréquence moyen du CTN

0,7

Unité : accidents avec arrêt par million d'heures travaillées

Source : MSA



SALARIES

CTN

SINISTRALITE

CHIFFRES

ACCIDENTS

AGRICULTURE

CLES

DU TRAVAIL

INDICATEURS

STATISTIQUES

ACCIDENTS DE

ACCIDENTS MORTELS

TRAJET

MALADIES PROFESSIONNELLES

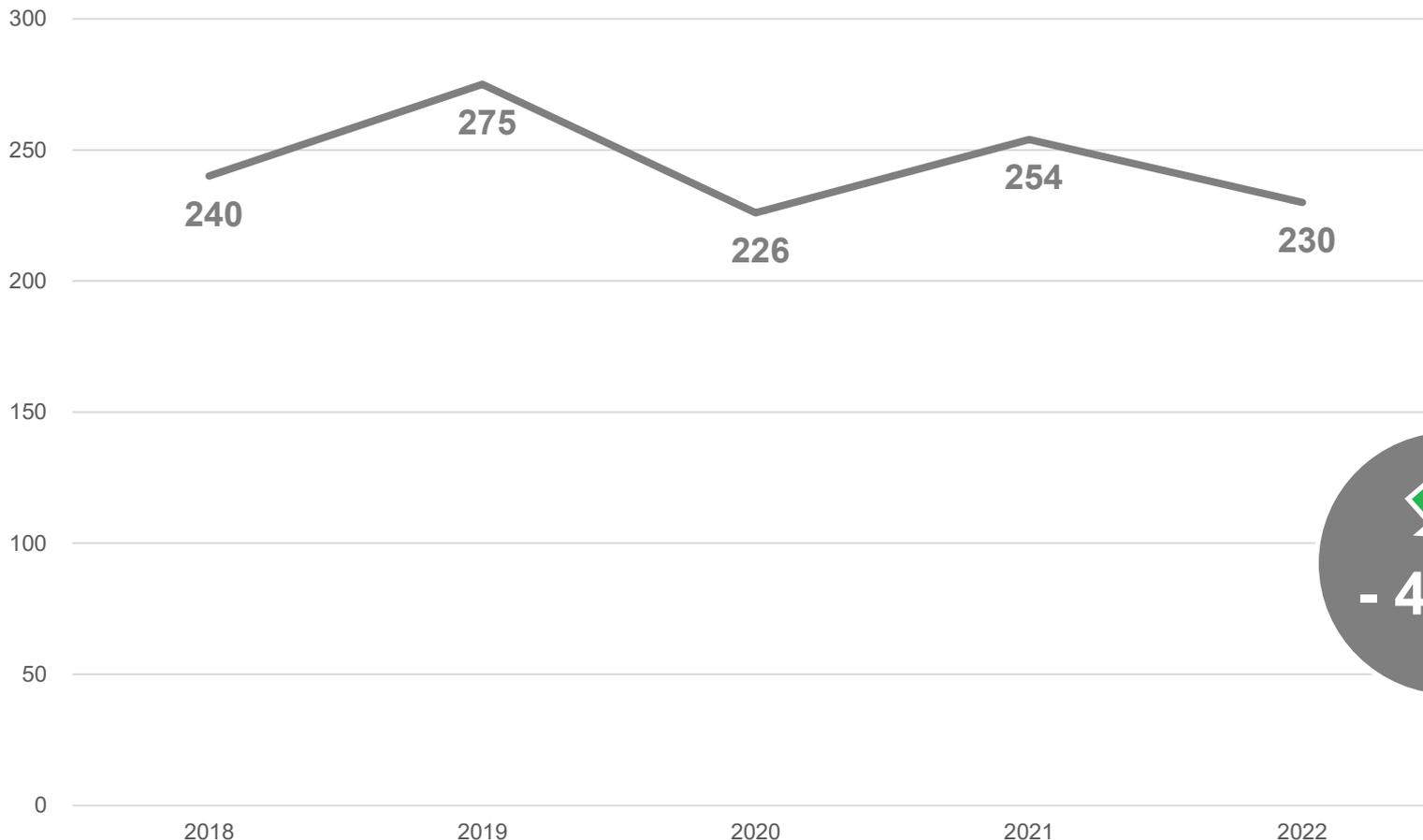
INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

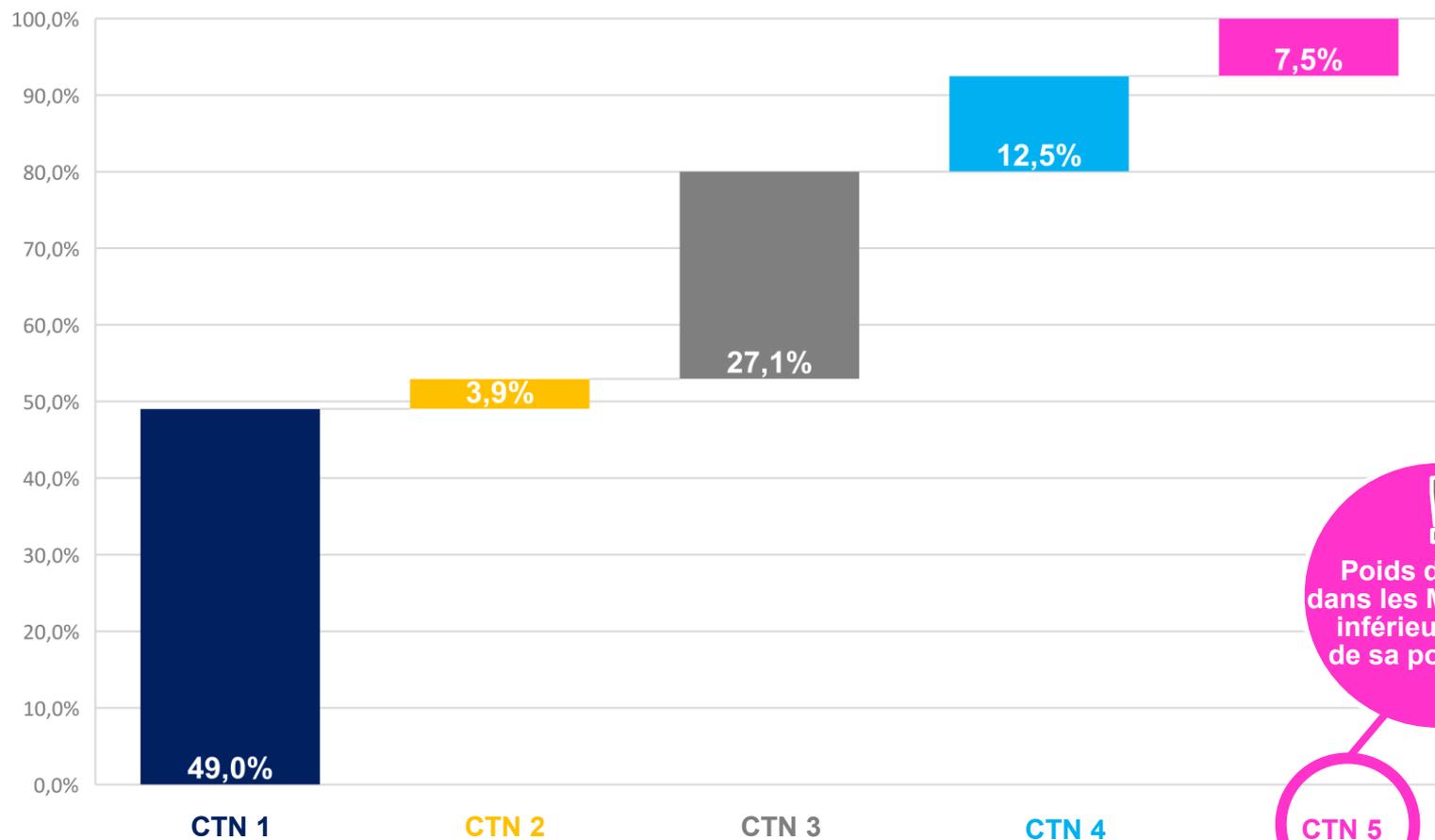
POPULATION



Evolution des maladies professionnelles avec ou sans arrêt du CTN 5 entre 2018 et 2022



Répartition des maladies professionnelles avec ou sans arrêt par CTN entre 2018 et 2022



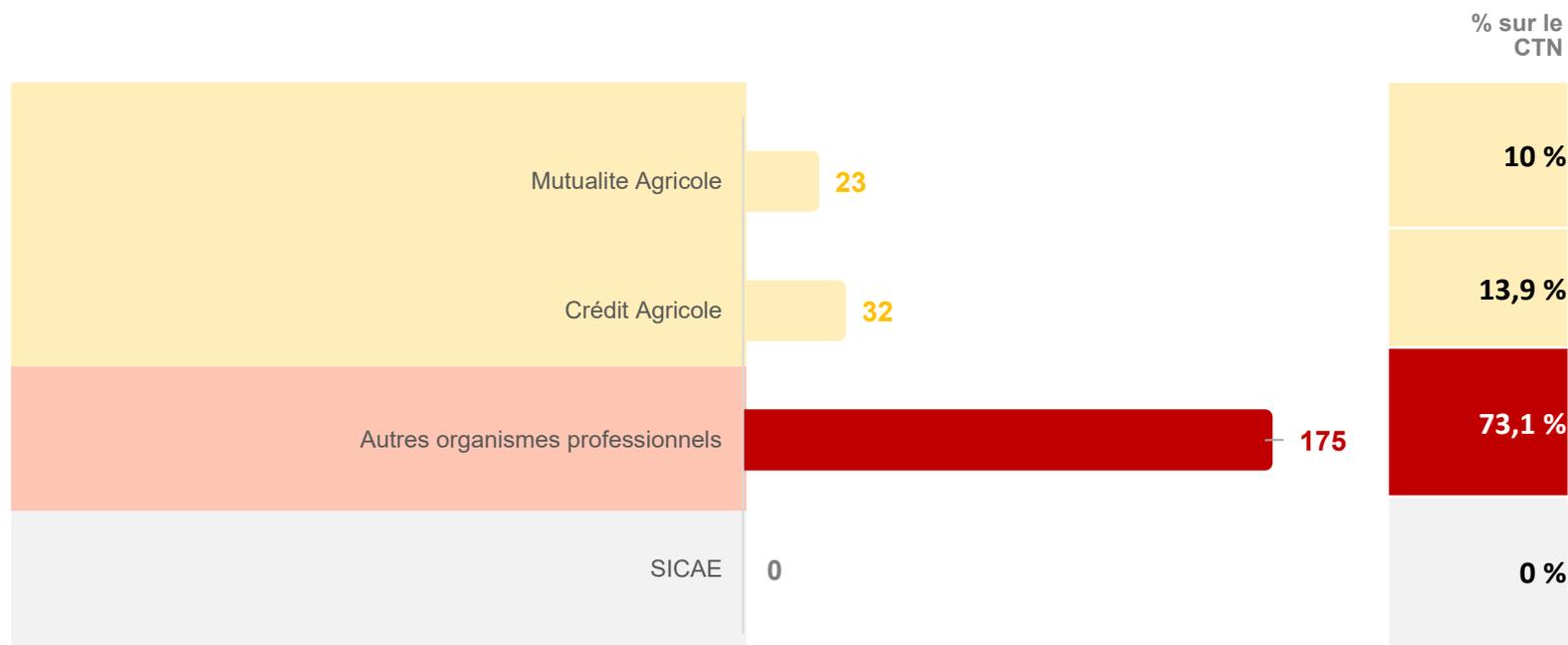
! Poids du CTN5 dans les MP 2,5 fois inférieur à celui de sa population

CTN 5

Source : MSA



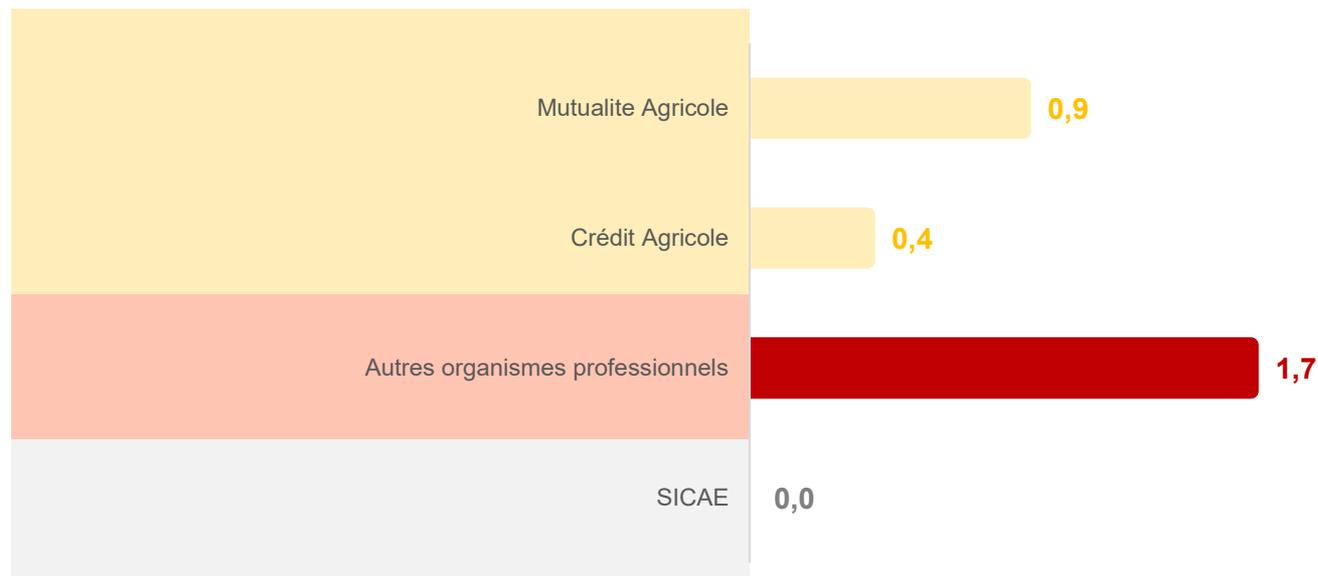
Dénombrement par codes risques du CTN 5 des maladies professionnelles avec et sans arrêt en 2022



Source : MSA



Indice de fréquence par codes risques du CTN 5 des maladies professionnelles avec et sans arrêt en 2022



Rappel : indice de fréquence moyen du CTN

1,1

Unité : accidents avec arrêt par millier de travailleurs

Source : MSA



SALARIES

CTN

SINISTRALITE

SYNTHESE
ECRITE

ACCIDENTS DU
TRAVAIL

AGRICULTURE

INDICATEURS

STATISTIQUES

ACCIDENTS DE
TRAJET

ACCIDENTS MORTELS

MALADIES PROFESSIONNELLES

INDICE DE FREQUENCE

AGRICULTURE

POPULATION



Conclusions

CTN 5 Statistiques 2022

Population

Le CTN 5 c'est 17% des travailleurs trimestriels moyens du régime agricole (2^e en ordre de grandeur parmi les CTN) qui réalisent 23% des heures travaillées (2^e).

AT

Les travailleurs du CTN 5 sont victimes de 5,2% des AT avec arrêt (5^e), 7,9% des AT graves (4^e) et 6,1% des AT mortels (5^e) de l'ensemble des CTN.

Le taux de fréquences des AT avec arrêt est plus faible que la moyenne avec 5,5 points (24,3 pour l'ensemble) et c'est le plus faible de tous les CTN (4 fois plus faible que le CTN placé juste devant dans lui dans le classement, et pratiquement 10 fois plus faible que le plus élevé).

Le taux de fréquences des AT graves non mortels est quant à lui 3 fois plus faible pour ce CTN que pour l'ensemble des CTN (0,7 pour le CTN 5 contre 2,2 pour l'ensemble des CTN).

La durée moyenne d'arrêt en revanche est la plus forte avec 126 jours contre 83 pour l'ensemble des CTN. Ce classement « défavorable » de 1^e position en durée moyenne d'arrêt est constant depuis 10 ans, toutefois l'écart avec le CTN à la plus faible durée n'a cessé de croître (10 jours de différence en 2013 avec le CTN 4, 60 jours désormais !), et si la période des années Covid a marqué une brusque augmentation pour tous les CTN, celle-ci est encore plus marquée pour le CTN 5.

Idem pour le taux moyen d'IPP qui est également le 3^e le plus élevé des CTN (13,1 contre 12,7 pour la moyenne CTN).

MP

Le poids de la représentation du CTN 5 est 2,5 fois moins élevé concernant les MP (7,5% des victimes des MP sont issues de ce CTN) que concernant la population.

Ainsi ce CTN est de loin celui qui a l'indice de fréquence le plus faible avec un indice de 1,1 contre 2,5 pour l'ensemble des CTN (6 fois plus faible que le plus élevé, et 2 fois plus faible que le CTN en avant dernière position).



Codes risques du CTN 5 Statistiques 2022

Population

Le CTN 5 est composé de 4 codes risques (mais 3 totalisent quasiment l'ensemble des individus, le code risque 830 « SICAE » représentant moins de 0,3% des données).

2 d'entre eux regroupent plus de 85% de l'ensemble des travailleurs trimestriels moyens et des heures travaillées (« Crédit Agricole » et « Autres organismes professionnels » respectivement 42 et 46% des heures travaillées, 38 et 49% des travailleurs trimestriels moyens).

Le code risque « MSA » représente 12% du nombre d'heures ou du nombre de salariés.

Sur les 3 codes risques majeurs, 2 (810, 820) connaissent une augmentation ou un statu quo des heures travaillées et du nombre de travailleurs trimestriels moyens quelle que soit la période observée (sur les 10 dernières années, depuis 2019 ou même sur la dernière année : les augmentations sont plus nettes et fortes pour le 810 « Crédit Agricole »). En revanche le code risque 800 « MSA » voit chacun de ses indicateurs de population diminuer depuis 10 ans : - 7,9% des heures travaillées, - 3,5% du nombre de travailleurs trimestriels moyens.

AT

Le code risque 830 « SICAE » ne connaît quasiment pas d'ATMP (moins de 10 AT au total entre 2013 et 2022).

Si pour le code risque 800 « MSA », il y a une certaine adéquation entre son poids de population et celui dans les AT (9% des AT avec arrêt), en revanche pour les 2 autres codes risques concernés, il y a un fort déséquilibre. Ainsi, le code risque 810 « Crédit Agricole » ne représente que 13% de l'ensemble des AT avec arrêt, soit un poids 3 fois inférieur à celui de sa population, tandis que le code risque 820 « Autres organismes professionnels » dépasse les $\frac{3}{4}$ des cas (78,1%).

Ces chiffres sont quasiment les mêmes pour les AT graves non mortels (attribution d'un taux d'IPP) : 9,5% pour le 800 « MSA », 12% pour le 810 « Crédit Agricole », 78,1% pour le 820 « Autres organismes professionnels ».

En s'attachant désormais aux indicateurs pondérés que sont les taux de fréquence, le phénomène correspondance/différence entre poids de population et poids des AT n'en est que plus souligné : alors que le code risque 800 « MSA » voit son taux de fréquence atteindre les 4 points, le 810 « Crédit Agricole » n'est que de 1,7 et celui du 820 « Autres organismes professionnels » de 9,3. Ainsi les travailleurs du code 820 ont 5 fois plus de risque d'être victime d'un AT par million d'heures travaillées que ceux du code 810.

La moyenne du CTN est de 5,5, très éloignée de la moyenne nationale à plus de 24 points (presque 5 fois moins de risque pour les salariés de ce CTN d'avoir un AT que pour l'ensemble des salariés des CTN).



AT (suite)

Le classement est le même concernant les AT graves non mortels avec un taux de fréquence plus important pour le code risque 820 (810 « Crédit Agricole » 0,2 ; 800 « MSA » 0,6 ; 820 « Autres organismes professionnels » 1,3).

Si tous les codes risques concernés voient leur durée moyenne d'arrêt fortement progresser depuis ces dernières années, à l'inverse de l'observation faite pour les taux de fréquence, c'est le 810 « Crédit Agricole » qui détient la hausse la plus importante : en 2022 cette moyenne est de 164 jours (soit 2 fois plus important que la moyenne nationale de l'ensemble des CTN !), pour une moyenne des 4 dernières années de 131 jours (alors que les 3 codes risques principaux avaient la même durée en 2019 : 97 jours). C'est le code risque 820 « Autres organismes professionnels » qui se place en 2^e position en ordre de grandeur (122 jours en 2022) devant le code risque 800 « MSA » dont les variations d'une année sur l'autre sont plus fluctuantes même si dans l'ensemble sur 10 ou 4 ans les chiffres sont en augmentation (105 jours en 2022).

En ce qui concerne les taux d'IPP l'analyse est rendue plus complexe du fait du peu de nombre de cas d'AT graves non mortels. En effet, la survenue ou non de simplement quelques AT rend très variables d'une année sur l'autre les moyennes de taux obtenues. Cependant, que ce soit depuis la dernière décennie, sur les 4 années écoulées ou depuis l'année passée les taux de chaque codes risques est plutôt en augmentation (chiffres de 2022 : 800 « MSA » 12,2 ; 810 « Crédit Agricole » 16,2 ; 820 « Autres organismes professionnels » 12,8).

MP

La situation pour les maladies professionnelles est assez proche de celle décrite pour les AT, concernant la « hiérarchie » dans les dénombrements et indices de fréquence.

Par exemple, le secteur 820 « Autres organismes professionnels » concentre 76,1% des MP avec et sans arrêt en 2022, le code risque 800 « MSA » 10% et la code risque 810 « Crédit Agricole » 13,9%.

Et les indices de fréquence correspondent quasiment aux taux de fréquence des AT graves non mortels si ce n'est une inversion de place entre les codes 800 et 810 montrant une fréquence de survenue des MP 2 fois plus élevée à la « MSA » qu'au « Crédit Agricole » mais bien moindre (quasiment 2 fois moins élevée) que pour les « Autres organismes professionnels » (chiffres de 2022 : 800 « MSA » 0,9 ; 810 « Crédit Agricole » 0,4 ; 820 « Autres organismes professionnels » 1,7).

En revanche, si distinction il y a entre ces types d'ATMP, elle est notable dans l'évolution du nombre de cas sur les périodes étudiées. Alors que pour les AT la tendance était à un net recul du nombre d'occurrences, concernant les MP les évolutions sont plutôt disparates selon les codes risques et suivant les périodes étudiées (par exemple : sur 10 ans le nombre de cas et l'indice de fréquence diminuent pour le code risque 800 « MSA » mais augmentent sur les 4 dernières années, exactement l'inverse de la situation du code 820 « Autres organismes », tandis que pour le code 810 « Crédit Agricole » ils augmentent régulièrement).

